

## Fiche projet “cour jardinée”

---

L’agriculture urbaine s’est développée de manière importante ces 10 dernières années. Elle a un rôle productif mais également de lien social et de transmission entre les générations. L’agriculture urbaine trouve son emplacement partout en ville : sur les toits, les parkings, dans les friches, sur les murs...

Le Département, mobilisé dans la transition écologique au travers de ses engagements pour l’égalité environnementale face à l’urgence climatique, a souhaité soutenir le développement des bonnes pratiques sur le thème de l’agriculture urbaine, tout en favorisant l’apprentissage des plus jeunes.

### Le projet

Le projet de “cours jardinées”, proposé par le Département, vise à mettre à disposition des espaces extérieurs du collège, aux associations pratiquant l’agriculture urbaine et le jardinage de proximité, afin de leur permettre de développer leurs activités, d’assurer l’entretien et la gestion de ces mêmes espaces, et d’assurer le lien entre les collégien-ne-s dans une démarche éducative.

Afin d’inscrire l’établissement au cœur de son territoire, la transformation de ces espaces pourra s’ouvrir également aux habitant-e-s de manière à créer du lien autour d’un même projet de jardin partagé. Les habitant-e-s pourront, avec l’accompagnement et l’encadrement de l’association, participer à des ateliers, faire leurs propres cultures, profiter du jardin ...

### Les apports et objectifs

L’agriculture urbaine répond à une multitude d’enjeux à la fois environnementaux, économiques, territoriaux, et sociaux.

La biodiversité se développe en ville tout en contribuant à l’amélioration du paysage urbain.

Au-delà de l’apport environnemental, les “cours jardinées” offrent un terrain idéal d’activités pédagogiques à destination des élèves. Apprendre et comprendre comment cultiver, savoir être patient, découvrir de nouvelles variétés de fruits, de légumes, de plantes aromatiques, tout en proposant des activités en lien avec l’agriculture et l’alimentation. Un tel projet permet de sensibiliser les collégien-ne-s à une meilleure alimentation, plus durable, en favorisant les circuits courts et en ayant une meilleure gestion des déchets, par la valorisation des déchets organiques de la cantine avec le compost, et à saisir les différents enjeux.

Pour l’association, les espaces verts définis dans le collège leur seront mis à disposition pour une période d’un an reconductible, elle aura la possibilité d’y accéder de manière continue par le biais du portail principal ou secondaire selon les configurations, elle pourra mener ses activités de plantation, d’animation, et de sensibilisation. Elle bénéficiera également du soutien du Département, sur les aménagements techniques nécessaires au bon développement des espaces, ainsi qu’en finançant les projets émanant des équipes éducatives, en lien avec la « cour jardinée ».

Pour l'établissement, l'intervention d'une association d'agriculture urbaine favorise une gestion globale de ses espaces. L'association s'engage à entretenir la "cour jardinée", à en avoir une gestion avec le collègue et l'équipe enseignante lorsqu'un jardin pédagogique est en place, et à constituer un relai l'été quand l'établissement est fermé. Une partie de la production (environs 10%) devra bénéficier au collèges pour des temps de dégustation avec les élèves et de découverte de nouvelles variétés. Le projet s'inscrit également dans la continuité des apprentissages des élèves, et peut aider les enseignant-e-s pour mener des activités d'observation, de découverte et d'ouvrage en lien avec leur programme pédagogique.

Impliquer les acteurs locaux et les habitants donne au collège une place à part entière au sein de son quartier tout en favorisant le lien social. La "cour jardinée" peut également être réfléchi de différentes façons ; lieu champêtre accueillant la biodiversité, espace d'agriculture responsable, permaculture, poulailler, jardin partagé, accessible pour les habitant-e-s, avec l'encadrement de l'association et la proposition d'ateliers.

Les parents sont également invités à faire vivre cet espace, dans le cadre du jardin partagé. Leur présence favorise un meilleur climat scolaire, avec la création d'un lien différent avec l'établissement. Pour les élèves, c'est l'occasion de montrer le travail accompli et, à leur tour, de devenir acteur de la sensibilisation.

## Les engagements du Département

La faisabilité technique est étudiée avec le collègue afin de permettre à l'association de disposer pleinement des espaces prédéfinis ;

Un point d'eau sera accessible à proximité de l'espace jardin ;

La pollution des sols doit être étudiée afin de déterminer si la culture se fera hors sol ou directement dans le sol (étude uniquement dans le cas où l'historique des sols n'est pas connu)

L'accessibilité aux espaces par l'extérieur sera pensée pour l'association ;

Un local pour stocker le matériel sera mis à disposition (dans la mesure du possible) ;

Un accès aux toilettes ou l'installation de toilettes sèches par l'association retenue si les toilettes du collège ne sont pas accessibles.

Afin de mener à bien ce projet, le Département s'engage donc à la mise aux normes des installations et à l'étude et la prise en compte de l'ensemble des éléments du volet technique.

## Fiche technique du collège

**Collège : Evariste Galois**

**Localisation :** 12 Avenue Dumont d'Urville, 93270 Sevran

**Présentation des espaces verts :** 2 parcelles clôturées et un patio



**Une parcelle clôturée avec deux chèvres, 1 826m<sup>2</sup> environ :**



Un espace pédagogique clôturé, utilisé par la section S.E.G.P.A horticulture, cet espace peut être mutualisé avec le.s candidat.e.s, une serre et une parcelle, 2 239m<sup>2</sup> environ :



**Un patio de 150 m2 situé au sein du bâtiment est disponible, néanmoins l'accès sera possible uniquement sur le temps scolaire :**



**Disponibilité : rentrée scolaire 2021-2022**

**Contextualisation :**

Convention d'occupation entre l'association, le Département et le collège d'une durée d'un an renouvelable

L'(les) association.s candidate.s pourront déposer un projet incluant les perspectives sur plusieurs années, le renouvellement de la convention fera l'objet d'un bilan annuel qui permettra de voir l'avancée du projet au fil du temps.

**Commodités lors de la mise à disposition du site :**

- Clôtures existantes pour les deux espaces.
- Les parcelles sont accessibles sans passer par le bâtiment.
- Raccordement à l'eau et mise en place d'un compteur- travaux à faire par le Département

- Pas d'accès aux toilettes : prévoir l'installation de toilettes sèches à la charge du candidat.e.
- Pas d'accès possible aux bâtiments du collège sauf à la classe de la section SEGPA selon un accord à définir.
- Possibilité de partager l'usage de la classe de la section SEGPA (travaux de dézouage de l'alarme et prévoir la possibilité de fermer la porte de la classe depuis le coté collège).
- Présence d'une serre à remettre en état et dont l'usage pourrait être mutualisé avec la section SEGPA.
- Présence d'un abri de jardin dont l'usage peut être mutualisé avec la section SEGPA.

**Attendus du Département :**

Mode de production respectueux du site et de l'environnement, production de type bio ou de type permaculture hors sol.

Possibilité de faire de l'éco pâturage pour l'entretien des pelouses.

Lien avec le collège et les projets éducatifs en cours. La candidat.e prévoira la réalisation d'ateliers pédagogiques en lien avec l'agriculture urbaine. Ces ateliers feront l'objet d'un financement par le collège.

Liens avec les équipements du Département et/ou avec les villes et EPT et le quartier

Durée d'occupation proposée en cohérence avec le projet du.de.la candidat.e

**Aménagements possibles :**